

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR PÔLE EMPLOI POUR FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Dans un contexte de pénurie de candidats dans certains domaines d'activités, Pôle emploi s'engage au service des entreprises.

PÔLE EMPLOI SE MOBILISE DANS LE CADRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PIC)

Financée par l'Etat pour développer les compétences et faciliter le retour à l'emploi, la mise en œuvre du PIC est déléguée pour partie par la Région à Pôle emploi. Le PIC vise :

- à former les jeunes peu qualifiés et les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi (longue durée et/ou faiblement qualifiés),
- à transformer en profondeur l'offre de formation.

A cet effet, Forma'diag, un outil big data destiné à l'écosystème de la formation et de l'accompagnement des évolutions professionnelles permet d'identifier les besoins de formations des territoires. Des POE Collectives sont cofinancées par Pôle emploi et la Région pour répondre aux besoins de compétences des entreprises. De même, des formations sur les métiers du numérique et sur le développement des savoir-être professionnels vont être mises en place dans toute la région.

GRÂCE À DE NOMBREUSES FORMATIONS, les entreprises peuvent recruter en ajustant au préalable des compétences des demandeurs d'emploi :

- 1500 POEI (Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle),
- 3473 POEC (Préparation opérationnelle à l'emploi collective),
- 2500 AFPR (Action de formation préalable au recrutement) mobilisées en 2017.

De plus, il est désormais possible de moduler les taux de prise en charge, la durée de formation et la rémunération des stagiaires pour être au plus près des besoins, notamment lorsque sont identifiées des tensions de recrutement.

AFIN DE FAIRE ÉMERGER DES POSSIBILITÉS DE MOBILITÉS PROFESSIONNELLES, le Conseil en évolution professionnelle a été mis en œuvre au sein des agences. Les candidats sont accompagnés dans la construction d'un projet professionnel réaliste et cohérent avec le marché du travail. Ce rapprochement des offres et des demandeurs sur la base des compétences permet des suggestions plus diversifiées de profils aux entreprises. Parallèlement, « Mon potentiel professionnel » permet d'identifier et de travailler sur les compétences du demandeur d'emploi, tout en l'informant sur le marché du travail.

CONTACT PRESSE :
Justine LEUGE MAILLET
Attachée de presse - Direction régionale
02.40.38.49.50
justine.leuge-maillet@pole-emploi.fr

280 CONSEILLERS DÉDIÉS ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES AU QUOTIDIEN DANS LEURS PROJETS DE RECRUTEMENTS.

Selon la complexité du projet, l'offre de services est adaptée et personnalisée notamment grâce à des actions de prospection ciblées et de promotion de profils. Une action est déployée depuis le 17 mai 2018 à destination des TPE et PME de moins de 20 salariés : Parcours TPME. Cette offre de formation personnalisée permet d'accompagner et d'ajuster les compétences d'un demandeur d'emploi à un poste (formations pouvant aller jusqu'à 800 heures).

DES ACTIONS SONT MENÉES POUR FAIRE CONNAÎTRE

les métiers et environnements professionnels : immersions professionnelles, recours à des outils de réalité virtuelle, mini-sites d'entreprises sur pole-emploi.fr, salons en ligne...

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUPRÈS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ DE RECRUTEMENT SONT EN COURS POUR LES AIDER À ÉLARGIR LEUR SOURCING :

- L'évaluation de candidatures avec la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS),
- Des outils digitaux permettent de diversifier les appariements et de rechercher pro-activement des candidats, par exemple, l'application « Maintenant » rapproche employeurs et candidats sans saisie d'offre ni CV.

UN DISPOSITIF NATIONAL DE VEILLE PÔLE EMPLOI

Objectif : répondre aux sollicitations sur les difficultés de recrutement d'entreprises en lien avec les conseillers entreprises des agences Pôle emploi et les dispositifs territoriaux existants. Il permet de faire remonter alertes et questionnements des partenaires institutionnels et d'assurer une veille media. Un correspondant régional, en lien avec les agences Pôle emploi, objective la situation, identifie les actions réalisées et celles envisagées, apporte des éléments de réponse.

Retrouvez toute l'actualité de Pôle emploi sur :

@ pole-emploi.org

t @poleemploi_PDL